



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création du lotissement communal Les Crétêts sur la Commune des Rousses (39220)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune des Rousses

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire - Monsieur Bernard Mamet

RCS / SIRET

21390470900010

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	Terrain d'assiette de 6,17 hectares, Surface de plancher envisagée : 25 000 m ² , Travaux réalisés en une seule tranche, Commune dotée d'un PLU à contenu POS approuvé le 21 mars 2002, modif. 1 approuvée le 2/03/2006, modif. 2 approuvée le 14/12/2007, modification 3 approuvée le 14/06/2012 + PLU en cours de révision.
6d	Création de voirie : longueur 800 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la viabilisation d'un lotissement communal "Les Crétêts" sur un terrain d'assiette de 6,17 hectares. Le projet se localise sur la Commune des Rousses (39220), au niveau du lieu-dit "Les Crétêts".

Le projet prévoit la viabilisation du lotissement par création de voiries de desserte et la mise en place des réseaux secs et humides.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est implanté sur le secteur des Crétêts (zone 1NA + NC du PLU à contenu POS ; zone 1Aua du PLU en cours de révision).

L'aménagement consiste en la réalisation d'une opération d'ensemble comprenant une mixité sociale et une typologie du bâti différenciée : création de 88 à 92 logements, se déclinants en :

- 44 logements individuels implantés sur des lots individuels,
 - 5 logements individuels groupés implantés sur des lots individuels groupés (maisons jumelées),
 - 24 à 28 logements collectifs (petit(s) bâtiment(s) collectif(s)), implantés sur le lot 1 (environ 3700 m²),
 - 15 logements collectifs (petit(s) bâtiment(s) collectif(s)), implantés sur le lot 2 (environ 3800 m²),
- Le projet respecte l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU en cours de révision.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

A titre indicatif, les travaux commenceront à la fin du printemps 2016.

Le délai global prévisionnel d'exécution des travaux est de 14 mois.

Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- phase 1 = ensemble des travaux à l'exception des voiries définitives = 2016 ;
- phase 2 = réalisation des voiries définitives après la vente et la construction des lots : 2017 ou ultérieurement.

Le projet prévoit :

- la création d'un réseau séparatif des eaux usées,
- la gestion des eaux pluviales par mise en place sur certains secteurs de réseaux pluviaux (+ séparateurs hydrocarbures + bassins enterrés d'infiltration) et sur d'autres secteurs par mise en place de noues filtrantes,
- la création d'un réseau d'alimentation en eau potable et la mise en place de 3 poteaux incendie,
- la création d'un réseau de télécommunication, d'un réseau d'éclairage public et d'un réseau d'électricité,
- la création de chaussées sur un linéaire de 800 mètres, composées de voiries à sens unique de largeur 3,50m couplées à un trottoir de largeur 1,75m et bordées sur une largeur de 3,00m soit par une noue, soit par un accotement en espace vert.

Le lotisseur livrera des lots nus (desservis par les voiries et les réseaux secs et humides) ; ces lots ne seront ni terrassés, ni construits par le lotisseur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

2 phases d'exploitation sont dégagées :

- phase 1 = construction des logements, réalisée par les acquéreurs,
- phase 2 = phase d'exploitation du lotissement une fois les aménagements et constructions achevés : gestion du lotissement par les services communaux (entretien des voiries et déneigement, entretien des espaces verts et des noues, entretien des réseaux secs et humides, ...).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet respecte l'orientation d'aménagement définie par le PLU des Rousses en cours de révision.
Le projet sera soumis à la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rédaction en cours), ainsi qu'à la réalisation d'un permis d'aménager (rédaction en cours).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager et pour le dossier loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Terrain d'assiette	6,17 hectares
Surface de plancher envisagée	25 000 m ²
Surface cessible envisagée	36 000 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Secteur Les Crétêts
Rue du Clos Capperony
Rue de la Prairie
39220 Les Rousses

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 °03 '44.9" E Lat. 46 ° 29 '22.8" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 °03 '51.4" E Lat. 46 ° 29 '07.0" N

Point d'arrivée : Long. 6 °03 '55.1" E Lat. 46 ° 29 '23.7" N

Communes traversées :

Commune de Les Rousses

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Espace naturel composé de prairies et de bouquets d'arbres.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU à contenu POS approuvé le 21 mars 2002, modif. 1 approuvée le 2/03/2006, modif. 2 approuvée le 14/12/2007, modification 3 approuvée le 14/06/2012
règlement de la zone 1NA et règlement de la zone NC.

PLU en cours de révision : le règlement applicable sur la zone sera le règlement de la zone 1AUa.

Remarque relative à la question suivante : une évaluation environnementale a été réalisée pour le PLU en cours de révision.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La loi du 9 janvier 1985 (article L.145.1 à L.145.13 du Code de l'Urbanisme), relative à la protection et à l'aménagement de la montagne s'applique à la totalité du territoire communal des Rousses
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Haut Jura
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lac et tourbières des Rousses, vallée de l'Orbe - 1100 m Massif du Risoux - 1500m Vallée et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen - 3500m Forêt du Massacre - 5300m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'alimentation en eau potable de tous les logements créés (entre 88 et 92 logements au total). Un réseau AEP sera créé ; il sera alimenté par le réseau du Syndicat des Eaux du plateau des Rousses.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet implique des terrassements pour la mise en place des voiries et des réseaux secs et humides. Les déblais seront préférentiellement ré-employés en remblais sur site. Il est prévu un concassage sur site des déblais rocheux. Toutefois, des matériaux excédentaires ou impropres au ré-emploi devront être déposés en décharge autorisée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet implique des terrassements pour la mise en place des voiries et des réseaux secs et humides. Les déblais seront préférentiellement ré-employés en remblais sur site. Il est prévu un concassage sur site des déblais rocheux. Toutefois, des matériaux seront apportés pour réaliser les structures de chaussée et remblayer les tranchées. Ces matériaux d'apports proviendront des carrières agréées.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des terrains non agricoles à priori sans enjeux notables au plan naturel. Le projet préserve l'ensemble de la zone sommitale du secteur qui ne sera pas aménagée (à l'exception de cheminements piétons) et les espaces boisés seront, autant que faire ce peut, préservés.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas avoir d'incidences sur les sites Natura 2000. Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre du PLU en cours de révision.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consomme des espaces naturels. Le projet préserve la zone sommitale du secteur qui ne sera pas aménagée (à l'exception de cheminements piétons) et les espaces boisés seront, autant que faire ce peut, préservés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques géologiques : secteur de risque négligeable (état actuel des connaissances ne faisant pas apparaître de probabilité de mouvements). Risque sismique : zone à sismicité modérée (3). Phénomène d'aléa retrait-gonflements des sols argileux : aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, en raison de l'utilisation de brise-roche, le projet est susceptible d'engendrer des vibrations de faible intensité.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement sera équipé d'un réseau d'éclairage public.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Oui. La gestion des eaux pluviales sera réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les secteurs à pente importante : par mise en place d'un réseau pluvial. Les eaux seront prétraitées par séparateur hydrocarbures et seront infiltrées par des bassins tampons enterrés. - sur les secteurs à pente faible ou nulle : par mise en place de noues filtrantes alimentées par ruissellement direct. <p>La Police de l'eau a précisé qu'une coloration n'est pas indispensable, mais le pétitionnaire est responsable en cas de problème.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront raccordées à la station d'épuration des Rousses.</p> <p>Le projet produira des nuisances sonores en phase chantier. L'augmentation du trafic sera source de bruit en phase exploitation.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le règlement du PLU en cours de révision sera respecté. L'aménagement est réalisé conformément à l'orientation d'aménagement du PLU en cours de révision .</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, l'aspect récréatif du sommet de la zone ne sera pas modifié. Cet espace demeurera un lieu de loisirs, conformément à l'utilisation actuelle.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de lotissement communal s'inscrit dans les orientations du PLU en cours de révision. Ce PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale.
Ce projet est conforme aux études préalables d'orientation d'aménagement du secteur (CAUE 2012) et aux propositions d'aménagement / réflexions sur l'urbanisation du secteur (cahier des charges architectural et paysager - CAUE 2013).
Dans le cadre du permis d'aménager, un cahier de prescription urbanistiques, architecturales et paysagères sera réalisé en complément au règlement de la zone.
Enfin, le projet sera soumis à la réalisation d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (en cours de rédaction) et d'un permis d'aménager (en cours de rédaction, y compris d'un cahier de prescription urbanistiques, architecturales et paysagères).
Une étude d'impact n'apparaît donc pas nécessaire.

LE MAIRE

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



LE MAIRE

[Handwritten signature]

Bernard MAMET